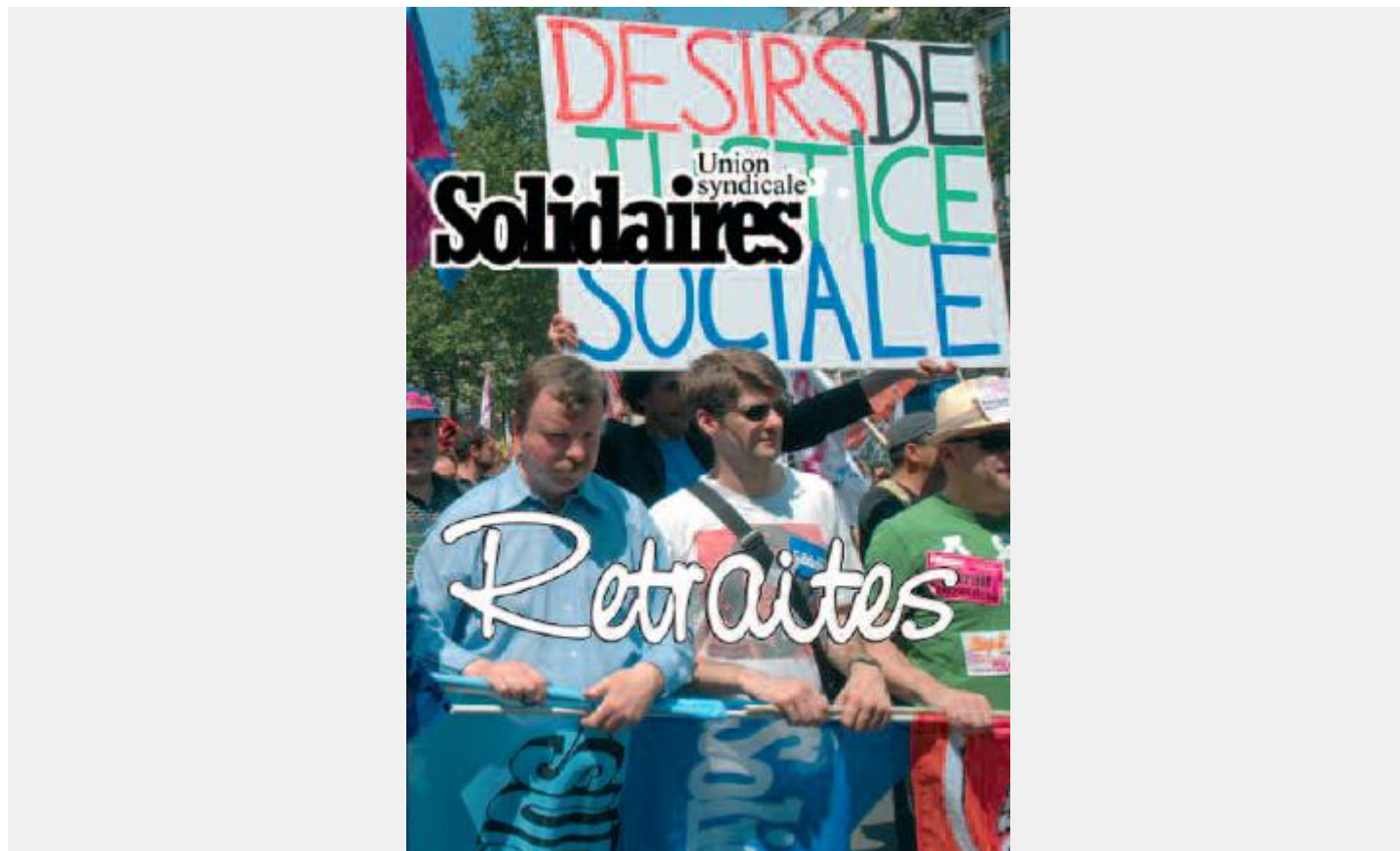
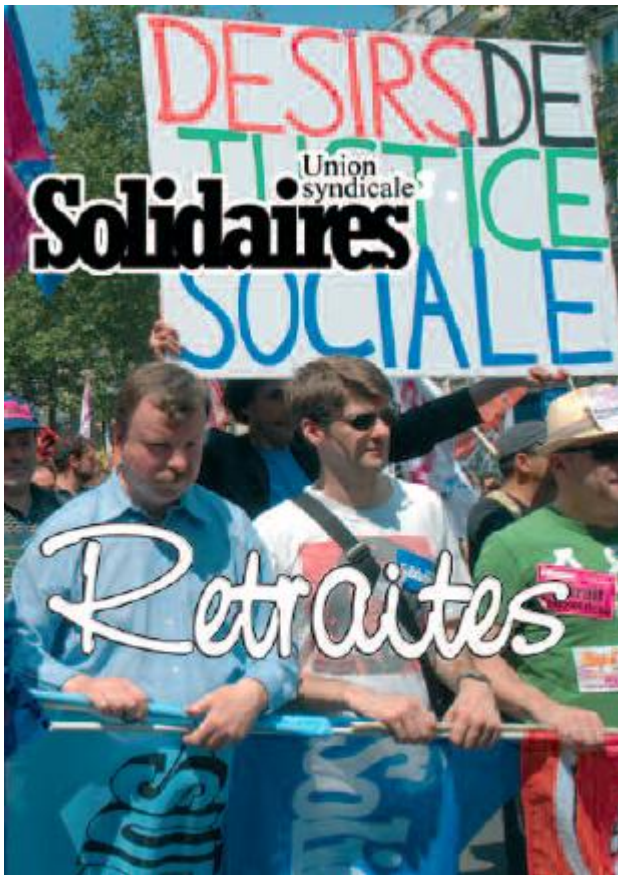


Retraites

5 septembre 2010





Malgré les millions de manifestant-e-s dans les rues, malgré l'importance des arrêts de travail dans le secteur privé, malgré les grèves très massives dans le secteur public, malgré l'opposition de la majorité de la population...le gouvernement continue à faire la sourde oreille, de vanter sans nuances les mérites de sa contre-réforme des retraites. Il dépose un projet de loi qui représente la contre-réforme la plus régressive d'Europe, puisqu'elle cumule un allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge du droit au départ en retraite et le relèvement de l'âge de départ sans décote. Il dépose un projet de loi ne tenant aucun compte de l'opposition majoritaire à cette régression sociale, à ce projet de loi injuste qui pénalisera particulièrement les salarié-es les plus défavorisé-es, les moins bien payé-es, les plus précarisé-es, et notamment les femmes et les jeunes générations.

Le gouvernement cherche manifestement l'épreuve de forces en affirmant que ces régressions ne sont pas négociables et qu'il ne bougera pas. Le ministre du Travail est le plus « droit dans ses bottes » alors qu'il symbolise à lui tout seul la collusion entre les puissances d'argent et les responsables politiques. Comme son ancien mentor Alain Juppé, Premier ministre en 1995, il méprise les grévistes, les manifestant-es et la population, il rabâche ses arguments pour sa contre-réforme pour que la population « la comprenne mieux »...En 1995, la grève reconductible et les manifestations renouvelées, ont fait céder Juppé !

Cette contre-réforme s'inscrit dans un plan de rigueur imposé par le gouvernement et voulu par le FMI et l'Union européenne :

— relèvement de deux ans de l'âge légal de départ, alors que l'âge moyen de cessation d'activité est inférieur à 59 ans et que la majorité des salarié-es est déjà sans emploi au moment de liquider leur retraite. Pour eux, cela correspondra à l'allongement de deux ans de cette période précaire hors emploi. Pour les autres, une minorité pourra se maintenir péniblement au travail, diminuant les opportunités d'emploi pour des jeunes au chômage !

— allongement de la durée de cotisation, alors que le COR a établi que la durée moyenne de cotisation des salarié-es n'est que de 37,5 ans aujourd'hui, et prévoit qu'elle baissera à 37 ans demain : la conséquence en sera donc une nouvelle baisse des pensions !

— report de 2 ans de l'âge annulant la décote : les personnes aux carrières incomplètes -majoritairement des femmes- devaient attendre 65 ans, souvent sans emploi, pour ne pas subir une décote très pénalisante puisque pouvant atteindre 25% de la pension. Elles devront rester dans la galère jusqu'à 67 ans pour éviter la décote. Aujourd'hui tout salarié a le « choix » de travailler jusqu'à 70 ans dans le privé et à 65 ans

dans la fonction publique (voire plus dans certains cas). Demain, les personnes aux carrières incomplètes ne pourront pas quitter avant 67 ans.

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Tous les arguments > Les argumentaires >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Retraites>